

RECOMMANDATIONS DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE

Recommandations aux autorités gouvernementales en charge de la gestion de la crise sanitaire

Au moment où la deuxième vague de la pandémie COVID-19 atteint un seuil critique, l'Académie Royale de Médecine de Belgique (ARMB) formule des recommandations aux autorités gouvernementales en charge de la santé publique aux différents niveaux de pouvoir. Cette initiative est parallèle à celle de l'Académie Nationale de Médecine de France¹.

L'objectif de cette première communication est d'inciter à la mise en œuvre urgente d'une stratégie de testing conforme aux données scientifiques les plus actuelles et basée sur deux principes essentiels :

- 1. Assurer une prise en charge optimale des malades infectés par le SARS-CoV-2. Cette prise en charge implique d'abord et avant tout de fournir aux médecins généralistes et soignants de première ligne les outils nécessaires à un diagnostic rapide de l'infection chez les patients symptomatiques. Ce diagnostic rapide est indispensable à la fois pour les faire bénéficier du meilleur traitement possible et pour protéger leur entourage proche par leur isolement strict.**
- 2. La détection et la quarantaine des individus asymptomatiques porteurs du virus doivent faire partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pandémie. Ce principe est bien établi depuis les épidémies de fièvre typhoïde à la fin du XIXème siècle grâce aux travaux de Robert Koch, prix Nobel de Médecine. Sa mise en œuvre suppose l'utilisation des outils diagnostiques les plus performants.**

L'ARMB constate que l'application de ces deux principes subit un retard dommageable en Belgique du fait de la saturation des infrastructures effectuant le test par RT-PCR qui détecte l'ARN viral dans un frottis naso-pharyngé. Elle attire l'attention sur les connaissances aujourd'hui établies sur le niveau de qualité de deux autres types de test qui peuvent, au moins en partie, combler ce déficit de détection. D'une part des tests RT-PCR sur la salive ou gargarisme, qui évitent le recours au frottis naso-pharyngé. D'autre part des tests antigéniques rapides². Même si les tests antigéniques rapides sur frottis naso-pharyngé sont un peu moins sensibles que ceux basés sur la RT-PCR, plusieurs pays européens ont déjà décidé leur déploiement et l'Organisation Mondiale de la Santé a mis en place un partenariat mondial pour fournir aux pays à revenu faible ou intermédiaire 120 millions de tests rapides abordables et de qualité pour la COVID-19³. Dans ce contexte, l'ARMB fait sienne les recommandations de la Haute Autorité de Santé de la République Française (HAS) sur l'utilisation des tests salivaires et des tests antigéniques rapides publiées respectivement le 18 septembre 2020² et le 8 octobre 2020⁴.

Sur ces bases, l'ARMB formule les recommandations suivantes :

- 1. Les tests salivaires doivent pouvoir être utilisés et remboursés lorsqu'ils sont pratiqués chez des personnes symptomatiques lorsque le prélèvement naso-pharyngé est difficile voire impossible.**

2. Les tests antigéniques rapides réalisés sur prélèvement naso-pharyngé sont recommandés pour le diagnostic de l'infection dans les circonstances suivantes :
 - chez des personnes symptomatiques s'ils sont pratiqués dans les 4 jours suivant l'apparition des symptômes, en particulier lorsque la disponibilité des tests PCR est insuffisante pour obtenir le résultat dans les 48h (voir ci-dessous) ;
 - chez les patients accueillis aux urgences hospitalières lorsque l'état clinique nécessite un résultat rapide.
3. L'ARMB encourage par ailleurs l'utilisation des tests salivaires ou sur gargarisme et des tests antigéniques rapides dans le cadre d'études scientifiques validées et de programmes de dépistage dans des populations ciblées (soignants, étudiants, résidents de maisons de repos, ...).

L'ARMB considère que l'utilisation des tests antigéniques rapides chez les patients symptomatiques dans les conditions reprises ci-dessus devrait permettre de réserver un **quota de tests RT-PCR sur frottis naso-pharyngé** pour le **dépistage des asymptomatiques à haut risque identifiés par le « contact-tracing »**.

L'ARMB suivra attentivement l'évolution des connaissances sur les tests antigéniques rapides et adaptera ses recommandations en conséquence. Elle sera particulièrement attentive aux données recueillies sur les performances de ces tests chez les sujets « contacts à haut risque » repérés par les différentes méthodes de «tracing».

Références

¹Académie Nationale de Médecine. Retour d'expérience : concevoir un dépistage efficace. 20 octobre 2020
<https://bit.ly/3orobru>

²Haute Autorité de Santé. Revue rapide sur les tests de détection antigénique du virus. 8 octobre 2020.
<https://bit.ly/35xknfj>

³Organisation Mondiale de la Santé. Partenariat mondial pour fournir aux pays à revenu faible ou intermédiaire 120 millions de tests rapides abordables et de qualité pour la COVID-19. 28 septembre 2020
<https://bit.ly/2HAQC5E>

⁴Haute Autorité de Santé. COVID-19 : les tests salivaires peuvent compléter les tests nasopharyngés chez les personnes symptomatiques. 18 septembre 2020.
<https://bit.ly/2HwZvgK>